



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 5597

Texte de la question

M Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la situation des enquêteurs de police. La réforme envisagée relative aux structures et corps de la Police nationale réduirait à trois catégories (commissaires, officiers de police et agents de police) la répartition actuelle des personnels, et risquerait d'être mise en œuvre au détriment des enquêteurs. Ce corps reste professionnellement très actif et ne peut être confondu avec le corps des « agents » de même catégorie C. De plus, il semble que, prochainement, la qualification d'APJ 20 soit accordée aux grades et gardiens, ce qui détruirait la raison d'être des enquêteurs. Il lui demande en conséquence s'il envisage de mettre en place des mesures transitoires œuvrant à l'intégration des enquêteurs dans le corps supérieur avec passage d'un examen professionnel d'OPJ.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'intérieur n'a jamais eu l'intention de mettre en œuvre des mesures de nature à contrarier le déroulement de carrière des enquêteurs de police ou à modifier leurs conditions d'emploi en dehors de toute concertation préalable. C'est du reste sur sa proposition que 17,54 MF ont été votés au titre de la loi de finances pour 1986 en vue d'aménager leur carrière. Ces crédits ont servi à la hiérarchisation du corps, qui vient de se concrétiser par la nomination pour la première fois, en janvier 1989, de plus de quatre-vingt-dix chefs enquêteurs. Mais, au-delà de ces mesures catégorielles, il reste que la multiplicité des corps actifs de police affecte le fonctionnement de l'institution policière et rend la gestion des personnels plus complexe. Le constat de cette situation conduit à organiser une réflexion au fond, qui ne peut prendre place que dans la perspective d'une analyse d'ensemble des missions de police exercées par les personnels de ces différents corps et doit comporter une large concertation avec les organisations syndicales représentatives.

Données clés

Auteur : [M. Foucher Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5597

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3304